WSIAT

In Focus

September 2000
Vol. 11, No. 2

The Newsletter of the Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal

MESSAGE FROM THE CHAIR

Nimble justice

One year ago, the Tribunal's inventory reached a record level as the active caseload climbed above the 9,000 appeal level. It was an unprecedented workload for an organization which was originally designed as a low-volume, final-appeal body to provide a quality review of a relatively limited number of key appeals – i.e. 1,000 to 1,500 appeals per year. The low-volume model had prevailed until the mid-1990s. In 1997, new appeals jumped above the 5,000 level. In 1998, the inflow was approximately 11,000 cases. Despite the Tribunal's creative attempts to deal with this avalanche of appeals, the active caseload continued to increase. The dramatic increase in appeals cast the Tribunal in a new role as a high-volume final-appeal agency within the workplace safety and insurance system. This role provided a stiff challenge, as the Tribunal strove to maintain quality adjudicative service while substantially increasing appeal dispositions and improving its response time – a goal which might be described as "nimble justice".

During this time, the Tribunal continued to work with the Workplace Safety & Insurance Board (WSIB) in an attempt to streamline administrative practices and ensure quality service throughout the system. The Tribunal also worked at developing new business techniques and agile responses to problems in order to manage the expanded caseload more efficiently and further its goal of "nimble justice".

continued on page 2

Medical Discussion Papers

The following new discussion papers from the Medical Liason Office have been added to the Library's collection:

Limping and back pain.
Harris, W R and Harrington, Ian J
December, 1999. 5p.
Cost: $3.00 plus G.S.T.

Reflex sympathetic dystrophy.
Fleming, J F R
April, 2000. 7p.
Cost: $3.40 plus G.S.T.

Thoracic outlet syndrome.
Fleming, J F R
January, 2000. 13p.
Cost: $4.60 plus G.S.T.

The cost shown is the charge for purchasing the items. Alternatively, you can photcopy these discussion papers in the Library for 15c per page.

Update from the Executive Director

Appeal Resolutions

The Tribunal continues to work hard to achieve reductions in its appeals inventory. To date, the Tribunal has met its quarterly inventory reduction targets. In October 1999, when the Tribunal started its backlog reduction project, the active inventory stood at 9112 cases. I am very pleased to be able to report that at the end of August 2000 the Tribunal has an active inventory of approximately 6600 cases. This represents a significant reduction in caseload, and will result in greater speed in the processing of appeals.

Appeal Process

The Office of the Vice-Chair Registrar (OVCR) continues to implement the Tribunal's objective to provide parties with dispositions at the earliest stage possible in the file process. This means that files are reviewed to ensure that they do not present preliminary or other issues that require immediate decision. Where such issues arise, pre-hearing legal workers may discuss the matter with the parties, or refer it to the Vice-Chair Registrar for consideration.

continued on page 3

Message from the Chair

continued from page 1

Over the past twelve months, the Tribunal made a number of significant changes as it strove to reach its objective. It increased its roster of Vice-Chairs (full-time and part-time) from 30 to 52 by the end of 1999. Once all of the Vice-Chairs have completed their training and become productive, they should have a significant impact on the Tribunal's hearing capability in the latter part of this year. As part of its ongoing restructuring, the Tribunal also created the position of Vice-Chair Registrar (VCR) and developed three VCR teams. The Registrar's Office reviews new appeals, and streams the appeals into the hearing process through one of: the complex case/TCO stream, alternative dispute resolution (ADR) stream, the regular hearing stream or the written stream. Once streamed, the VCR teams review the main and written stream files, to check for "hearing readiness". The Tribunal also experimented with a new "co-mediation" process involving one worker Member and one employer Member. Parties participate in the co-mediation process on a voluntary basis and, if the parties' and co-mediators' efforts produce a recommendation, that recommendation goes to a Vice-Chair for implementation through a short decision. While this process is still in a relatively early stage, the responses from parties who have participated in the project to date have been very positive. Parties appear to like the informality and the combination of a worker/employer member perspective in the mediation process. In addition to increasing its Vice-Chair resources and restructuring its appeal process over the past year, the Tribunal made changes to its senior management, including the positions of Executive Director, Director of Finance, Director of Case Management, Chief Administrative Officer, Chief Information Officer and General Counsel.

To deal with the dramatically expanded caseload, the Minister of Labour, Chris Stockwell, committed additional resources to the Tribunal. As a result of the Minister's commitment, the Tribunal was able to increase its roster of adjudicators (to 85, including side Members) and finally begin a renovation project to accomodate additional adjudicators, case analysts and VCR members. The commitment of the additional resources has enabled the Tribunal to thus far achieve the very aggressive production targets which it had set for the year 2000. The combination of additional resources, industrious staff, management responsiveness and WSIB support has enabled the Tribunal to reduce its active caseload below the 7,000 level in accordance with its targets and undertakings. As adjudicators and VCR members gain experience, the number of appeal dispositions should continue to increase.

During the past year, when production was impeded by a problem with lost hearing dates and adjournments caused by unprepared representatives, the Tribunal introduced a *Code of Conduct for Representatives*. This Code, together with a Practice Direction setting out the process for dealing with complaints regarding representatives, was a timely innovation and drew the attention of both the Law Society of Upper Canada study on paralegals, and the Attorney General's review of paralegals in Ontario headed by Mr. Justice Cory.

The Tribunal also continued to expand its use of information technology. All Tribunal decisions are now available on Quicklaw. The Tribunal's website (*www.wsiat.on.ca*) now contains information on filing appeals, copies of Practice Directions, Appeal Applications and information on Tribunal processes. To deal with the heavy caseload, the Tribunal began the design and implementation of a new case management system to help streamline the appeal process and provide greater flexibility for future operations. Part of the Tribunal business plan involves an increased use of information technology to improve the appeal process and, ultimately, to access the WSIB system which is being developed under the Board's Agility Project. In an age of e-commerce, the Tribunal is moving in the direction of e-adjudication as a cost-effective tool in reducing processing timelines and dealing efficiently with large volumes. The ultimate goal is to transform the Tribunal from a paper-driven appeals body totally dependent upon WSIB paper files, into an IT-based, re-engineered agency offering a flexible process which will generate faster appeal dispositions. Increased reliance upon information technology, adjudicative techniques such as "whole person" adjudication and the WSIB "certification" of hearing-ready appeal files should help streamline both the WSIB and WSIAT adjudicative processes.

Over the next year, the Tribunal will continue to refine its adjudicative processes and administrative practices in an attempt to create further efficiencies and achieve its goal of "nimble justice". The foundation which has been laid, together with ongoing improvements to management structure, the case management system and appeal streams, should continue to improve the quality of adjudicative service provided to the injured worker and employer communities by the Tribunal, as part of the administrative justice system for the Province of Ontario.

Update from the Executive Director

continued from page 1

Staff review files as they are able to place them on the hearing schedule. In this way, staff and party file reviews are fresh at the time the case is proceeding to hearing. If a case cannot proceed to hearing (for instance due to outstanding related appeals at the Board) it is placed in inactive status.

The Registrar's Information Centre (RIC) continues to respond to inquiries for files which are not assigned to Tribunal staff for a screening or other process.

Changes to Practice Directions

The Appeals Tribunal amended its Practice Direction, *Inactive Files*, effective July 10, 2000. The Practice Direction provides for a case to become inactive where the appellant is unable to proceed and lists examples of such circumstances. When the appellant is ready to proceed, the case will be reactivated and proceed in the normal course. The Tribunal and the parties use inactive status as a case management tool, so that cases that are not ready to proceed, do not form part of the active lists from which cases are processed to hearing.

WSIAT Public Information Sessions: September and October, 2000

The Tribunal conducted community information sessions in the fall of 1999. This fall, the Tribunal will again conduct meetings, free of charge, in order to report back to the community regarding the status of backlog reduction, process changes, new projects for the coming year, and most importantly, to hear about party experiences with Tribunal process. The Tribunal needs to hear from those who use its services in order to improve them. We welcome your attendance at these meetings. **Please see the announcement as to time, date and location in this issue of *WSIAT In Focus*.**

New Two-Part Appeal Application

The Appeals Tribunal is amending its Appeal Application (AA) in order to improve case processing. With the two-part AA, an appellant will be able to register the appeal within the six-month time limit by using Part 1. The Tribunal will give notice of the appeal to the respondent, but no further steps will be taken to process an appeal until the receipt of Part 2. Part 2 will ask the appellant to provide up-to-date and complete information on the appeal. Upon receipt of a complete Part 2, the Tribunal will immediately order the claim file from the Board, and process the case to hearing. **Copies of the draft Appeal Application are provided with this edition of *WSIAT In Focus*.**

If you have comments or questions on any of the foregoing, please feel free to contact Zeynep Onen, Executive Director, at 314-8924.

EIM MISSION STATEMENT

Commitment

Early Intervention Mediation (EIM) is an ongoing project of the Tribunal. EIM's objective is to facilitate the early resolution of appeals in a just and impartial manner through various case management strategies.

Goals

The sole purpose of EIM is to achieve early resolutions to appeals with neutrality, fairness and without prejudice while clearly communicating to the parties that they maintain their right to proceed to a hearing or any remedy within the scope of the Tribunal's mandate.

The mediator assigned to an appeal is governed by Tribunal procedures and practices to discover a basis for resolving the appeal in a manner that might reasonably be made by a Panel or Vice-Chair of the Tribunal.

If EIM is unsuccessful, the mediator will attempt to resolve factual issues in the appeal or identify evidentiary problems prior to sending the appeal to a hearing. The mediator will also make recommendations on the hearing format (i.e., written versus an oral hearing process) in order to expedite the scheduling of appeals. In order to maximize the number of appeals heard and minimize cost, space utilization and Vice-Chair Panel's time, mediators will also attempt to batch hearings with similar criteria together.

EIM ensures that cases are disposed of in a fair and efficient manner, whether it be through mediation or the hearing process. EIM is committed to the best utilization of resources, both for stakeholders and for the Tribunal, itself, in order to manage its caseload in a more efficient and productive manner.

REVISED PUBLICATIONS

Members' Code of Professional and Ethical Responsibilities

The *Members' Code of Professional Responsibility* has been revised (as of June 14, 2000) and renamed the *Members' Code of Professional and Ethical Responsibilities*. It is available from the Publications Department.

Practice Directions

The Practice Direction, *Inactive Files*, was revised, effective July 10, 2000.

WSIAT In Focus

Volume 11, Number 2

WSIAT IN FOCUS is a publication of the (Ontario) Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal. It is distributed free of charge.

Tribunal Chair: Ian Strachan

Executive Director: Zeynep Onen

Editorial Board: Marvin Goldstein, Joe Zaffino

Production: Biljana Filinova

Contributors: Ian Strachan, Zeynep Onen, Felicity Fowke, Granville Anderson, Marvin Goldstein, Maria Erskine

French Version: Veronique Lavoie-Naster

Subscriptions: Mary Pavic, Mauricio Sarmiento

Workplace Safety and Insurance Appeals Tribunal
505 University Ave., 7th Floor
Toronto, Ontario
M5G 1X4

Telephone: (416) 314-8800
Fax: (416) 326-5164
Web Site: http://www.wsiat.on.ca

ISSN 1480-5731

TRIBUNAL MEMBERS

Since the last issue of *WSIAT In Focus* (March 2000), the following have been re-appointed as:

Tribunal Chair

Ian J. Strachan, effective July 1, 2000

Full-time Vice-Chair

Diane J. Ballam,
effective July 28, 2000
Kenneth W. Dechert,
effective August 5, 2000
Sophie Martel,
effective June 7, 2000
Nick McCombie,
effective July 1, 2000
Rosemarie McCutcheon,
effective June 7, 2000
John Paul Moore,
effective May 1, 2000
Sara J. Sutherland,
effective September 6, 2000

Part-time Vice-Chair

Bruce Alexander, effective May 3, 2000
Jean Guy Bigras, effective July 1, 2000
Patrick N. Bowles, effective May 3, 2000
Brian Cook, effective September 6, 2000
M. Melvin Crystal, effective May 3, 2000
Marsha Faubert, effective July 1, 2000
William F. Flanagan, effective June 1, 2000
Lila Maureen Kenny, effective July 1, 2000
Lawrence Henry Kroeker, effective July 7, 2000
Victor Marafioti, effective July 1, 2000
Joy McGrath, effective July 1, 2000
Gary W. McMahon, effective May 3, 2000
Zeynep Onen, effective October 1, 2000
Virginia Robeson, effective July 1, 2000
Joanne Sajtos, effective May 28, 2000
Antonio Signoroni, effective October 1, 2000

Part-time Member representative of employers

Angelo Cremisio, effective May 3, 2000
C. James Robb, effective July 1, 2000
Robert Sherwood, effective May 3, 2000
Brian Wheeler, effective April 19, 2000

TASPAAT

Gros plan

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Septembre 2000
Volume 11, n° 2

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Justice prompte et agile

Il y a un an, l'inventaire de cas du Tribunal a atteint le nombre record de 9 000 dossiers actifs. Un nombre de dossiers sans précédent pour un organisme de dernière instance initialement établi pour procéder à l'examen attentif d'un nombre relativement restreint d'appels clés, aux alentours de 1 000 à 1 500 par année. Une telle situation a prévalu jusqu'au milieu des années 90; toutefois, en 1997, le nombre de nouveaux appels est passé à 5 000 et, en 1998, il a grimpé à 11 000. En dépit d'efforts industrieux pour composer avec cette avalanche, l'inventaire de cas du Tribunal a continué à prendre de l'ampleur. L'augmentation phénoménale du nombre d'appels change radicalement le rôle Tribunal : elle en fait un organisme de dernière instance à fort volume au sein du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail. Ce nouveau rôle présente un défi de taille que le Tribunal s'efforce d'assumer en préservant la qualité des services offerts, tout en réglant un nombre considérablement plus élevé d'appels et en améliorant les temps de traitement. Le Tribunal doit se montrer prompt et agile dans l'exercice de ses fonctions.

Pendant la période qu'il vient de traverser, le Tribunal a continué à travailler avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail en vue de rationaliser les pratiques administratives et d'assurer la qualité des services de règlement des différends dans tout le régime. Le Tribunal s'est également employé à concevoir de nouvelles techniques opérationnelles et à répondre aux problèmes avec agilité afin de gérer ses dossiers plus efficacement et de faire justice promptement.

suite à la page 2

Documents de travail médicaux

Les documents de travail suivants du Bureau de liaison médicale sont maintenant disponibles à la bibliothèque :

Limping and back pain.
Harris, W R and Harrington, Ian J.
Décembre 1999, 5 pages
Prix : 3,00 $ plus la TPS

Reflex sympathetic dystrophy.
Fleming, J F R
Avril 2000, 7 pages
Prix : 3,40 $ plus la TPS

Thoracic outlet syndrome.
Fleming, J F R
Janvier 2000, 13 p.
Prix : 4,60 $ plus la TPS

Les prix indiqués représentent le coût d'achat des documents. Il est aussi possible de photocopier ces documents de travail à la bibliothèque moyennant 15 ¢ par page.

Bilan de la directrice générale

Appels réglés

Le Tribunal parvient jusqu'à maintenant à atteindre ses objectifs trimestriels de réduction d'inventaire et continue à travailler énergiquement en ce sens. En octobre 1999, quand le Tribunal a entrepris son projet d'élimination de l'arriéré, il avait un inventaire de 9 112 dossiers actifs. Je suis donc ravie de faire rapport que le Tribunal avait un inventaire d'environ 6 600 cas à la fin du mois d'août 2000. Il s'agit là d'une réduction considérable qui entraînera une accélération du traitement des appels.

Procédés

Le Bureau du vice-président greffier continue à s'efforcer d'amener les parties à un règlement le plus tôt possible dans le traitement des dossiers, conformément à l'objectif que s'est fixé le Tribunal. Le Bureau examine les dossiers pour déterminer s'ils soulèvent des questions préliminaires ou d'autres questions nécessitant une décision immédiate. Quand de telles questions se présentent, des auxiliaires juridiques affectés à l'étape préparatoire à l'audience peuvent en discuter avec les parties ou les renvoyer à la vice-présidente greffière.

suite à la page 3

Message du président

suite de la page 1

Au cours des 12 derniers mois, le Tribunal a procédé à d'importants changements de façon à y parvenir. Il a augmenté le nombre de membres à son tableau de vice-présidents (à plein temps et à temps partiel), les faisant passer de 30 à 52 à la fin de 1999. Une fois que tous les nouveaux vice-présidents auront reçu leur formation et seront devenus productifs, le Tribunal devrait pouvoir entendre beaucoup plus d'appels, surtout à partir du deuxième semestre de l'année en cours. Dans le cadre de sa réorganisation, le Tribunal a créé le poste de vice-président greffier et a constitué trois équipes de greffe. Le Bureau du vice-président greffier procède à un examen préliminaire des nouveaux appels et les achemine à des services spécialisés soit dans le traitement des cas complexes (Bureau des conseillers juridiques du Tribunal), soit dans le règlement extrajudiciaire des différends ou dans les auditions sur documents. Une fois les appels ainsi acheminés, les équipes de ce Bureau demeurent chargées de toutes les vérifications et communications écrites nécessaires pour assurer que les appels sont prêts à passer à l'étape de l'audition. Le Tribunal a aussi fait l'essai d'un procédé de co-médiation au recours facultatif pour les parties. Dans le cadre de ce procédé, les appels sont confiés à une équipe composée d'un membre représentant les travailleurs et d'un membre représentant les employeurs. Quand les parties et les co-médiateurs parviennent à une recommandation de règlement, cette recommandation est présentée à un vice-président pour qu'il la ratifie au moyen d'une courte décision. Ce procédé est relativement nouveau, mais les parties y réagissent jusqu'à maintenant de manière très positive. Les parties semblent apprécier le caractère informel de ce procédé et le fait qu'il leur permet d'obtenir la perspective combinée d'un membre représentant les travailleurs et d'un membre représentant les employeurs. En plus d'allonger son tableau de vice-présidents et de réorganiser ses procédés, le Tribunal a apporté des changements à sa haute direction. Ces changements touchent les postes de directeur général, de directeur des services financiers, de directeur de la gestion des cas, de directeur administratif, de chef du service de l'information et d'avocat général.

Pour composer avec l'augmentation phénoménale du nombre d'appels, le ministre du Travail, Chris Stockwel, a alloué des ressources supplémentaires au Tribunal. Comme suite à cet engagement du Ministre, le Tribunal a pu allonger le tableau de ses décideurs (85, en comptant les membres représentant les travailleurs et les membres représentant les employeurs) et il a entrepris un projet de rénovation de façon à pouvoir répondre aux besoins des nouveaux décideurs, analystes de cas et membres du Bureau du vice-président greffier. Grâce aux nouvelles ressources allouées, le Tribunal a pu jusqu'à maintenant atteindre les très ambitieux objectifs de production fixés pour l'an 2000. L'effet combiné des ressources supplémentaires, d'un personnel industrieux, d'une direction prompte à agir et de l'appui de la Commission a permis au Tribunal de réduire son inventaire en dessous de 7 000 dossiers actifs, conformément aux objectifs fixés et aux engagements pris. Le nombre d'appels réglés devrait continuer à augmenter au fur et à mesure que les décideurs et les membres du Bureau du vice-président greffier prendront de l'expérience.

Au cours de la dernière année, le Tribunal a introduit *le Code de conduite pour les représentants* en vue de s'attaquer aux problèmes de production associés aux annulations et ajournements attribuables au manque de préparation des représentants. Ce code, qui s'accompagne d'une directive de procédure exposant les sanctions prévues en réponse aux plaintes portées contre les représentants, s'est révélé une innovation opportune et a été noté dans les études sur les techniciens juridiques effectuées par le Barreau du Haut-Canada et par le ministère du Procureur général, sous la présidence du juge Cory.

Le Tribunal a continué à intensifier l'usage de la technologie de l'information. Toutes ses décisions sont maintenant accessibles à partir de la base de données Quicklaw. Le site Web du Tribunal (*www.wsiat.on.ca*) contient les renseignements relatifs à ses procédés et à la marche à suivre pour interjeter appel ainsi que ses directives de procédure et le formulaire de demande d'appel. Pour faire face au nombre imposant d'appels, le Tribunal a aussi commencé à concevoir et à mettre en œuvre un nouveau système de gestion des cas visant à faciliter la rationalisation du processus d'appel et à assurer une plus grande souplesse opérationnelle. Le plan d'activités du Tribunal prévoit en partie un usage accru de la technologie de l'information en vue d'améliorer le processus d'appel et, à plus ou moins long terme, l'accès en ligne au système présentement en cours de conception dans le cadre du Programme d'agilité de la Commission. Dans l'ère du commerce électronique, le Tribunal s'engage dans la voie de la technologie de l'information, un outil économique pouvant accélérer le règlement des différends et faciliter l'efficacité dans le traitement de forts volumes d'appels. Le Tribunal, qui dépend actuellement des dossiers papier de la Commission pour s'acquitter de son mandat de dernière instance, devrait à long terme devenir un organisme articulé sur la technologie de l'information offrant un processus d'appel plus souple et un règlement plus rapide des différends. La technologie de l'information, le recours à de nouvelles techniques de prise de décision, telles que le règlement fondé sur la personne globale, et la certification des appels avant leur inscription au rôle devraient faciliter la rationalisation du processus d'appel de la Commission et du Tribunal d'appel.

Au cours de l'année à venir, le Tribunal continuera à améliorer ses procédés de prise de décision et pratiques administratives en vue de faire de nouveaux gains de rendement et de parvenir à faire justice promptement. L'infrastructure établie, la mise au point continuelle de la direction du Tribunal, le système de gestion des cas et la spécialisation des services devraient continuer à permettre au Tribunal d'améliorer la qualité des services offerts aux travailleurs blessés et au patronat au sein du système de justice administrative ontarien.

Bilan de la directrice générale

suite de la page 1

Le personnel examine les dossiers quand il est prêt à les inscrire au rôle des audiences. De cette manière, l'examen du dossier est encore frais à l'esprit du personnel et des parties lorsque le cas passe à l'étape de l'audition. Les cas qui ne peuvent passer à l'étape de l'audition en raison, par exemple, d'appels connexes encore en instance à la Commission sont classés avec les dossiers inactifs.

Le Bureau d'information du greffe continue à répondre aux demandes de renseignements visant les dossiers non assignés à l'examen préliminaire ou à d'autres procédés de traitement.

Révision de la Directive de procédure : Dossiers inactifs

Le Tribunal d'appel a modifié sa *Directive de procédure : Dossiers inactifs*. La directive de procédure révisée est entrée en vigueur le 10 juillet 2000. Cette directive de procédure prévoit le classement des dossiers avec les dossiers inactifs quand l'appelant ne peut procéder et donne des exemples de situations pouvant justifier un tel classement. Quand l'appelant est prêt à procéder, le dossier est reclassé avec les dossiers actifs et traité en suivant la procédure normale. Le Tribunal et les parties utilisent la catégorie des dossiers inactifs comme outil de gestion des cas pour éviter que les appels non prêts à être entendus fassent partie des listes de dossiers actifs à partir desquelles les cas sont tranés en vue d'une audition.

Séance d'information publique : Septembre et octobre 2000

Le Tribunal a tenu des séances d'information publique au cours de l'automne 1999, et il en tiendra de nouveau cet automne. Ces séances gratuites ont pour but de faire rapport sur l'accumulation de dossiers en souffrance, sur les changements apportés aux procédés et sur les projets prévus pour l'année à venir. Ces séances ont aussi, et plus particulièrement, pour but de permettre au Tribunal de se renseigner sur l'expérience des parties au cours de la dernière année. Le Tribunal a besoin de se renseigner auprès des usagers afin d'améliorer ses services. Nous vous invitons à assister à ces séances. **Voir l'annonce dans ce numéro de *Gros plan sur le TASPAAT* pour le calendrier de ces séances.**

Nouveau formulaire de demande d'appel en deux parties

Le Tribunal modifie son formulaire de demande d'appel afin d'améliorer le traitement des cas. Les appelants pourront dorénavant déposer leur avis d'appel dans le délai de six mois en faisant parvenir la partie I du nouveau formulaire. Le Tribunal émettra alors un avis d'appel à l'intention des intimés mais ne fera rien d'autre tant qu'il n'aura pas reçu la partie II. En remplissant le partie II du formulaire, les appelants fourniront tous les renseignements à jour au sujet de leur appel. Sur réception de la partie II , le Tribunal commandera le dossier de la Commission et traitera les cas en vue de l'audition des appels. **Voir la version provisoire du nouveau formulaire dans ce numéro de *Gros plan sur le TASPAAT.***

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de ce qui précède, n'hésitez pas à communiquer avec Zeynep Onen, directrice générale, au 314-8924.

ÉNONCÉ DE MISSION DE L'IRM

Engagement

Un projet d'intervention rapide par la médiation (IRM) est en cours au Tribunal. Ce genre d'intervention vise à favoriser un règlement rapide, juste et impartial des appels au moyen de diverses stratégies de gestion des cas.

Objets de l'IRM

L'IRM a pour seul objet de parvenir à un règlement rapide, juste, impartial et non préjudiciable des appels, tout en communiquant clairement aux parties qu'elles conservent le droit d'aller en audience ou de se prévaloir de tout autre recours cadrant avec le mandat du Tribunal.

Le médiateur désigné doit se conformer à la procédure et aux pratiques du Tribunal pour parvenir à un terrain d'entente pouvant mener à un règlement auquel un vice-président ou comité pourrait raisonnablement parvenir.
Si l'IRM est infructueuse, le médiateur tente de régler toutes les questions factuelles et d'identifier tout problème de preuve avant d'acheminer l'appel en vue de son audition.

Le médiateur fait aussi des recommandations sur le genre d'audition (c.-à-d. audition sur documents ou audience orale) de manière à accélérer l'inscription de l'appel au rôle. Les médiateurs tentent également de regrouper les appels présentant des similarités afin de maximiser le nombre d'appels entendus, de minimiser les coûts et de parvenir à la meilleure affectation possible de l'espace et du temps des vice-présidents et comités.

Les médiateurs chargés de l'IRM assurent que les cas sont réglés de façon juste et efficace que ce soit au moyen de la médiation ou des procédés d'audition. L'IRM vise à parvenir à la meilleure utilisation possible des ressources pour tous les intéressés et le Tribunal de manière à permettre une gestion plus efficace et productive des appels.

PUBLICATIONS RÉVISÉES

Code de responsabilité et d'éthique professionnelle des membres

Le Tribunal a révisé son *Code de responsabilité professionnelle des membres* (en date du 14 juin 2000). Pour se procurer un exemplaire du code, maintenant intitulé *Code de responsabilité et d'éthique professionnelle des membres*, prière de s'adresser à la Section des publications.

Directive de procédure

Le Tribunal a révisé sa Directive de procédure : *Dossiers inactifs*. La directive de procédure révisée est entrée en vigueur le 10 juillet 2000.

Gros plan sur le TASPAAT

Volume 11, numéro 2

GROS PLAN est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Président du Tribunal : Ian Strachan

Directrice générale : Zeynep Onen

Comité de rédaction : Marvin Goldstein, Joe Zaffino

Chef de la production : Biljana Filinova

Collaborateurs : Ian Strachan, Zeynep Onen, Felicity Fowke, Granville Anderson, Marvin Goldstein, Maria Erskine

Version française : Véronique Lavoie-Naster

Abonnement : Mary Pavic, Mauricio Sarmiento

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
505, avenue University, 2e étage
Toronto ON M5G 1X4

Téléphone : (416) 314-8800
Télécopieur : (416) 326-5164
Site Web : http://www.wsiat.on.ca

ISSN 1480-5731

MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis la publication du dernier numéro de *Gros plan sur le TASPAAT* (mars 2000), les membres suivants ont obtenu le renouvellement de leur mandat à titre de :

Président du Tribunal

Ian J. Strachan, à compter du 1er juillet 2000

Vice-présidents à plein temps

Diane J. Ballam,
à compter du 28 juillet 2000
Kenneth W. Dechert,
à compter du 5 août 2000
Sophie Martel,
à compter du 7 juin 2000
Nick McCombie,
à compter du 1er juillet 2000
Rosemarie McCutcheon,
à compter du 7 juin 2000
John Paul Moore,
à compter du 1er mai 2000
Sara J. Sutherland,
à compter du 6 septembre 2000

Vice-président à temps partiel

Bruce Alexander, à compter du 3 mai 2000
Jean Guy Bigras, à compter du 1er juillet 2000
Patrick N. Bowles, à compter du 3 mai 2000
Brian Cook, à compter du 6 septembre 2000
M. Melvin Crystal, à compter du 3 mai 2000
Marsha Faubert, à compter du 1er juillet 2000
William F. Flanagan, à compter du 1er juin 2000
Lila Maureen Kenny, à compter du 1er juillet 2000
Lawrence Henry Krocker, à compter du 7 juillet 2000
Victor Marafioti, à compter du 1er juillet 2000
Joy McGrath, à compter du 1er juillet 2000
Gary W. McMahon, à compter du 3 mai 2000
Zeynep Onen, à compter du 1er octobre 2000
Virginia Robeson, à compter du 1er juillet 2000
Joanne Sajtos, à compter du 28 mai 2000
Antonio Signoroni, à compter du 1er octobre 2000

Membre à temps partiel représentant les employeurs

Angelo Cremisio, à compter du 3 mai 2000
C. James Robb, à compter du 1er juillet 2000
Robert Sherwood, à compter du 3 mai 2000
Brian Wheeler, à compter du 19 avril 2000